



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 192-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.310

Déposée le : 12.09.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ritter (Burgdorf, PVL) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Les cerfs font des dégâts dans la forêt bernoise

Les propriétaires de forêt observent une augmentation rapide des dommages dus au gibier, notamment sur les jeunes arbres, du fait de l'abrutissement auquel se livrent les cervidés. De nombreux indicateurs montrent que les populations de cerfs sont en forte progression dans le canton de Berne. Il faut clarifier les fondements empiriques sur lesquels reposent d'éventuelles mesures, en particulier celles qui visent à étendre la chasse de ces animaux.

Des indications concrètes et des inspections sur le terrain permettent à l'auteur de l'interpellation de penser que la population de cerfs a fortement augmenté dans le canton de Berne et que les dommages forestiers qui en résultent sont en hausse. L'abrutissement des jeunes arbres peut nuire aux peuplements forestiers. L'une des seules solutions envisageables serait donc de pratiquer davantage la chasse au cerf. Avant de s'élancer à bride abattue aux troupes des populations de cervidés, l'auteur de l'interpellation aimerait savoir quelle est la qualité de la base de données concernant cette problématique, dans quelle mesure il convient de l'améliorer, quelle est la position politique du Conseil-exécutif sur l'extension de la chasse au cerf et s'il existe d'autres solutions.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il vrai que la population de cerfs a fortement augmenté dans le canton de Berne ? Existe-t-il des données fiables (recensements du gibier) sur le phénomène en question ? Si ce n'est pas le cas, serait-il opportun que le canton fasse réaliser de tels relevés ?
2. Est-il vrai que les cerfs causent des dommages toujours plus importants aux arbres de la forêt bernoise ? Existe-t-il des relevés fiables permettant d'étayer cette affirmation ? Si ce n'est pas le cas, est-il opportun que le canton procède à des relevés ?

3. S'il est avéré que la population de cerfs tout comme les dommages occasionnés augmentent, le Conseil-exécutif juge-t-il opportun d'étendre la chasse au cerf et de modifier les dispositions légales en la matière ? Jusqu'où le Conseil-exécutif souhaite-t-il aller dans ce sens ? Existe-t-il des restrictions fédérales à la chasse au cerf ?
4. Existe-t-il d'autres solutions que de les chasser pour endiguer les dommages causés par les cervidés, et si oui, lesquelles ?
5. Quelles sont les aides déjà accordées aux propriétaires de forêt pour la prévention des dégâts causés par le gibier dans le canton de Berne et quelles sont les autres aides envisagées pour faire face à cette nouvelle donne concernant les cerfs ?
6. Le canton de Saint-Gall (Office cantonal des forêts) a publié en 2020 un manuel de prévention des dégâts causés par le gibier relatif à l'abrouissement, l'écorçage, le frottis et la laceration (« Handbuch Wildschadenverhütungs-massnahmen – Verbiss/Schälen/Fegen/Schlagen »). Existe-t-il un document de ce type dans le canton de Berne et, si ce n'est pas le cas, est-il prévu d'en élaborer un ?

Destinataire

– Grand Conseil